



HAL
open science

La langue corse : du conflit linguistique à l'allégorie de la communauté méditerranéenne

Sébastien Quenot

► **To cite this version:**

Sébastien Quenot. La langue corse : du conflit linguistique à l'allégorie de la communauté méditerranéenne. *Minorités linguistiques et société / Linguistic Minorities and Society*, A paraître, 27, <10.7202/1122483ar>. <hal-05365063>

HAL Id: hal-05365063

<https://hal.science/hal-05365063v1>

Submitted on 6 Feb 2026

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire HAL, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.



Distributed under a Creative Commons CC BY 4.0 - Attribution - International License

Minorités linguistiques et société Linguistic Minorities and Society



La langue corse : du conflit linguistique à l'allégorie de la communauté méditerranéenne

Sébastien Quenot

Numéro 27, 2026

Le français dans les zones de contact linguistique : entre langue dominante et langue dominée
French in Areas of Language Contact: From a Dominant to a Dominated Language

URI : <https://id.erudit.org/iderudit/1122483ar>
DOI : <https://doi.org/10.7202/1122483ar>

[Aller au sommaire du numéro](#)

Éditeur(s)

Institut canadien de recherche sur les minorités linguistiques / Canadian Institute for Research on Linguistic Minorities

ISSN

1927-8632 (numérique)

[Découvrir la revue](#)

Citer cet article

Quenot, S. (2026). La langue corse : du conflit linguistique à l'allégorie de la communauté méditerranéenne. *Minorités linguistiques et société / Linguistic Minorities and Society*, (27). <https://doi.org/10.7202/1122483ar>

Résumé de l'article

Nation souveraine disposant d'une constitution, la Corse est une île de Méditerranée occidentale conquise par la France en 1769. Elle fut l'objet de tentatives de francisation appréhendées comme autant d'entreprises de civilisation. Ce n'est qu'à la fin du XIX^e siècle que le toscan, devenu l'italien, s'est replié pour laisser place au français et à l'individuation du corse comme langue à part entière. Depuis lors, le corse demeure le principal élément d'identification des Corses et apparaît comme l'élément fédérateur du *Riacquistu*, le mouvement de réappropriation culturelle, lancé dans les années 1970. En dépit des mobilisations, le corse demeure une langue en danger. Dans cet article, nous explorerons les effets de la politique de revitalisation corse sur la langue et les sentiments d'appartenance. Dans un contexte de touristification de l'île, nous expliquerons les liens entre la revitalisation linguistique et les nouvelles logiques de réification et de marchandisation.

© Sébastien Quenot, 2025



Ce document est protégé par la loi sur le droit d'auteur. L'utilisation des services d'Érudit (y compris la reproduction) est assujettie à sa politique d'utilisation que vous pouvez consulter en ligne.

<https://apropos.erudit.org/fr/usagers/politique-dutilisation/>

érudit

Cet article est diffusé et préservé par Érudit.

Érudit est un consortium interuniversitaire sans but lucratif composé de l'Université de Montréal, l'Université Laval et l'Université du Québec à Montréal. Il a pour mission la promotion et la valorisation de la recherche.

<https://www.erudit.org/fr/>

La langue corse : du conflit linguistique à l'allégorie de la communauté méditerranéenne

Sébastien QUENOT

Università di Corsica Pasquale Paoli, UMR CNRS LISA 6240, Chaire UNESCO Devenirs en Méditerranée
quenot_s@univ-corse.fr

Résumé

Nation souveraine disposant d'une constitution, la Corse est une île de Méditerranée occidentale conquise par la France en 1769. Elle fut l'objet de tentatives de francisation appréhendées comme autant d'entreprises de civilisation. Ce n'est qu'à la fin du XIX^e siècle que le toscan, devenu l'italien, s'est replié pour laisser place au français et à l'individuation du corse comme langue à part entière. Depuis lors, le corse demeure le principal élément d'identification des Corses et apparaît comme l'élément fédérateur du *Riacquistu*, le mouvement de réappropriation culturelle, lancé dans les années 1970. En dépit des mobilisations, le corse demeure une langue en danger. Dans cet article, nous explorerons les effets de la politique de revitalisation corse sur la langue et les sentiments d'appartenance. Dans un contexte de touristification de l'île, nous expliquerons les liens entre la revitalisation linguistique et les nouvelles logiques de réification et de marchandisation.

Mots-clés: langue corse; communauté méditerranéenne; marchandisation; sentiment d'appartenance; droits linguistiques

Abstract

A sovereign nation with its own constitution, Corsica is an island in the western Mediterranean conquered by France in 1769. It subsequently became the target of francization initiatives framed as civilizing projects. It was only at the end of the 19th century that the Tuscan language—by then Italian—receded, giving way to French and to the emergence of Corsican as a language in its own right. Since that time, Corsican has remained a key marker of Corsican identity and has come to be seen as the unifying element of the *Riacquistu*, the cultural reappropriation movement launched in the 1970s. Despite mobilisation efforts, Corsican remains an endangered language. In this article, we examine how contemporary Corsican language revitalization policies shape the language and feelings of belonging. In the context of the island's increasing touristification, we clarify the links between language revitalisation and emerging dynamics of reification and commodification.

Keywords: Corsican language; Mediterranean community; commodification; sense of belonging; linguistic rights

Introduction

L'île de Corse, située en Méditerranée occidentale, a été conquise par la France en 1769. Depuis lors, elle traverse une situation sociolinguistique marquée par une diglossie conflictuelle (Thiers, 1989). L'imposition du français par la III^e République (1870-1940) à une population qui utilisait le corse à l'oral et le toscan, devenu italien depuis le Risorgimento, à l'écrit, a progressivement effacé la présence de l'italien (Gherardi, 2000; Cini, 2003; Rey et Gherardi, 2014) et transformé les représentations du corse. Autrefois vécu comme un stigmate et dénigré par ses propres locuteurs, le corse est devenu le trait principal d'identification des Corses (Quenot, 2023a, 2023b). En effet, il fut d'abord rabaissé au rang de patois par les autorités de l'État français (Abbé Grégoire, 1794), puis à celui de dialecte de l'italien pour des motifs linguistiques et géopolitiques en raison des revendications irrédentistes et du mépris de la France à l'égard de ses « petites patries » (Thiesse 1997, p. 22). Compte tenu des proximités géographiques, culturelles entre la Corse et l'Italie, certains militants culturels ont pu voir dans l'italien, jusqu'aux années 1960, parfois plus tard encore, une ressource en vue de la préservation du corse. Par ailleurs, les locuteurs natifs du corse se sont montrés rétifs à sa reconnaissance du fait de sa diversité dialectale dépassée par le concept de polynomie défendu par Jean-Baptiste Marcellesi et l'école corse de sociolinguistique portée par Ghjacumu Thiers (Marchetti et Geronimi, 1971; Marchetti, 1980; Thiers, 1989, 1993; Di Meglio, 2003; Marcellesi *et al.*, 2007; Ottavi, 2010). À ce jour, la communauté linguistique corse¹ se superpose à la communauté territoriale, culturelle, nationale ou politique, selon l'opinion de l'énonciateur. La langue corse s'inscrit ainsi à la fois dans les mythologies de l'île et dans les récits de la lutte pour la reconnaissance nationale.

La menace de disparition de la langue corse et de son peuple a structuré l'espace public des années 1970 à nos jours (Front régionaliste corse, 1971). Des mobilisations ont permis de libérer le corse de la « gangue » patrimonialiste au profit d'une politique de « revitalisation » ou même de « normalisation » linguistique, inspirée par des modèles tels que celui de la Catalogne (Assemblée de Corse 2015). Aujourd'hui, le corse semble faire consensus parmi les élus et la population de l'île. Dès 1983, l'Assemblée de Corse² a voté en faveur de l'enseignement obligatoire de la langue corse de la maternelle à l'université, et, en 2013, pour un projet de coofficialité du corse et du français (Quenot, 2014). Le projet de révision constitutionnelle pour la Corse adopté en mars 2024 par l'Assemblée de Corse, intitulé *Prugettu di scrittura custituziunale in u quattru di a revisione di a custituzione cunsacrata à a Corsica – Projet d'écritures constitutionnelles dans le cadre de la révision de la constitution consacrée à la Corse*, évoquait une dimension linguistique laissant à la loi organique la détermination de sa portée normative, laquelle serait soumise à l'article 2 de la constitution. Celle-ci dispose que « la langue de la République est le français ». Cependant, malgré une relative diversification des usages et une revalorisation des représentations, la transmission intergénérationnelle est aujourd'hui au plus bas. Les compétences linguistiques des Corses en langue corse sont en déclin et les pratiques sont moins spontanées (Quenot, 2013; Assemblée de Corse, 2022). L'atlas linguistique de l'UNESCO classe le corse parmi les langues en danger (UNESCO, 2010). Les enquêtes sociolinguistiques les plus récentes confirment cette situation (Quenot, 2013; Assemblée de Corse, 2022).

L'objectif déclaré de l'Assemblée de Corse de « redonner à la langue corse sa place et son statut de langue naturelle des Corses et de la société corse du XXI^e siècle » semble difficilement atteignable et erroné du point de vue sociolinguistique (Collectivité de Corse, 2022). Le mot d'ordre politique renvoie à un âge d'or antérieur fictif. En effet, de tout temps, le corse a été une langue enfouie, dominée et minorée. Avec quoi faudrait-il renouer, pourrions-nous nous interroger avec l'helléniste François Hartog (2015)? La *renovatio* suggérée alimente une représentation de la corsophonie affranchie de la diglossie. Cette régénération du corse permettrait à la génération

actuelle d'échapper au châtimeur de la disparition. L'enjeu n'est pas pour autant celui d'un retour à une situation antérieure, mais celui de la capacité de se projeter en investissant tous les espaces langagiers contemporains. Bien que le corse bénéficie d'une volonté de reconnaissance affirmée par sa communauté de locuteurs, la courbe du nombre de ces derniers continue de décliner. Plusieurs facteurs se conjuguent : l'hostilité de l'État à la reconnaissance de droits linguistiques (Agresti, 2021; Macron, 2018, 2023), le faible niveau de corsophonie produit par le ministère de l'Éducation nationale³, le peu d'espaces de corsophonie pour les jeunes corsophones, l'incapacité de la Collectivité de Corse et des autres institutions corses à démontrer leur pouvoir d'agir. À ces éléments, il convient d'ajouter la touristification saisonnière de l'activité économique de l'île et les néo-arrivants auprès desquels une politique linguistique pourrait être développée (INSEE, 2020, 2021). Dès lors, faut-il voir de la démagogie chez les politiques pour lesquels l'inertie rivalise avec leurs discours emphatiques?

En réponse à ces défis, diverses initiatives relevant de l'engagement communautaire prennent corps. Le réseau d'enseignement associatif immersif Scola Corsa apporte une alternative à l'enseignement bilingue public. Cependant, son apparition en 2021 est récente et son impact reste limité. L'analyse des discours publics révèle une fracture entre le consensus apparent en faveur du bilinguisme et les divergences quant aux moyens d'y parvenir. La question se pose de savoir si le salut de la langue corse peut attendre la reconnaissance officielle de son statut, ou si les compétences des institutions corses doivent se concentrer sur l'équipement de la langue et sa diffusion, au risque parfois de désobéissance civile telle que le préconise l'ancien président de l'Assemblée de Corse, Jean-Guy Talamoni, pour promouvoir une société bilingue (Dobre, 2022). Quel serait le risque, alors que la finalité fait consensus et que, lorsqu'il progresse dans le conflit, l'usage du corse finit par se normaliser? Les exemples ne manquent pas. La création du CAPES⁴ monovalent⁵ de langue et culture corses fait suite à un boycottage de la première session par l'ensemble des candidats (Di Meglio, 2003). L'usage systématique du corse lors des discours d'ouverture des sessions de l'Assemblée de Corse par le président Jean-Guy Talamoni a d'abord provoqué un tollé dans la classe politique française avant que celle-ci ne renonce à s'offusquer (Ferrari, 2016).

Ainsi, cinquante ans après les débuts du Riaccquistu, le mouvement de réappropriation de son identité culturelle, la société corse cherche encore ses propres « accommodements raisonnables » vis-à-vis des droits individuels et collectifs. Dans une première partie, nous nous intéresserons à l'élaboration du corse et à l'évolution de sa vitalité depuis que les autonomistes corses sont à la tête du pouvoir exécutif territorial en 2015. Ensuite, nous interrogerons auto linguistique des institutions corses dans le domaine de l'éducation, et plus largement, des acteurs de la société civile dans la lutte de reconnaissance engagée avec l'État. Comment les membres de la communauté se sont-ils mobilisés et quelles réponses l'État a-t-il apportées? Enfin, dans une île fortement impactée par les changements globaux de l'anthropocène (tourisme, migration...), les cadres de l'expérience de la corsitude et de la corsophonie ont-ils élaboré de nouveaux espaces? Nous proposerons une analyse des *dispositifs*⁶ de la corsité et leur contribution à l'exodiglossie ou à la marchandisation de la langue corse.

1. Le corse : francisation, individuation, élaboration, transmission et lutte pour la reconnaissance

L'exercice est tentant, mais il serait inexhaustible de remonter l'arbre généalogique d'une idéologie. Selon le grand historien de la III^e République, Jules Michelet, « l'Histoire de France commence avec la langue française⁷ » (1875, p. 1). Ce mythe national demeure vivace. Encore récemment, les académiciens ont rappelé la centralité de cet élément de l'imaginaire français (Académie française, 2008). La formule lapidaire évoque le passé et suggère l'impératif : « la langue

française a forgé la France ». En dépit ou plutôt en raison de sa diversité linguistique, ce pays continue de se penser et de se vouloir exclusivement francophone. En l'occurrence, l'universalisme uniformise alors qu'une acception plus tolérante pourrait reconnaître la différence de l'altérité. En effet, du point de vue républicain français, la richesse de sa diversité linguistique plaide en faveur d'un monolinguisme officiel d'État, car une politique de reconnaissance fomenterait les germes de la division nationale. L'État a donc élaboré historiquement un cadre juridique monolingue présenté comme libéral pour homogénéiser un territoire linguistiquement hétérogène (Cerquiglini, 1999). Il a distillé la fatalité du monolinguisme comme conséquence inéluctable du progrès républicain. Selon cette rhétorique téléologique, les langues sont des êtres incurables et mortels aux destins singuliers et inégaux (Quenot, 2023c).

1.1. Francisation des Corses et individuation du corse

Avant d'avoir représenté une menace de glottophagie (Calvet, 1974), la francisation de l'île de Corse a acté la naissance du corse par individuation vis-à-vis de l'italien (Marcellesi, 1983). La politique de francisation développée au cours du XIX^e siècle a eu pour conséquence d'individualiser le corse du toscan, devenu l'italien suite au Risorgimento en Italie (Thiers, 1993; Ottavi, 2004; Gherardi, 2011). L'altérité francophone fut donc le révélateur de l'existence d'une langue propre aux Corses.

L'institution du français en Corse et l'individuation du corse sont simultanées. La première provoque la rupture de la transmission naturelle du corse et met à jour les rapports autrefois invisibilisés de domination linguistique. Les journaux et revues *A Tramuntana* (1896-1914) de Santu Casanova, *A Cispura* (1914) de Versini et Paoli, puis notamment *A Muvra* (1920-1940) de Rocca et *L'annu corsu* (1922-1939) d'Arrighi et Bonifacio sonnent le tocsin. Dès lors, l'urgence est à son élaboration dans un contexte de forte minoration. Les qualificatifs de « langue », « dialecte » et « patois » se confrontent entre les partisans d'une assimilation française méprisante à l'égard du corse, les irrédentistes fascistes qui voient l'intercompréhension comme une preuve d'italianité de l'île et les autonomistes qui cherchent à se frayer un chemin politique entre individuation et subordination dialectale à l'italien⁸ (Desanti, 2013; J.-G. Talamoni, 2013; Rey et Gherardi, 2014). Les relations de filiation et de voisinage linguistiques, appréhendées comme de véritables enjeux géopolitiques, obsèdent les années de jeunesse et de genèse du corse. Les approches ethnographiques se juxtaposent aux appels politiques, aux commémorations, aux recherches historiques, aux premières grammaires, aux essais littéraires aussi avec le premier roman de Sebastiano Dalzeto (1929/1989) ou bien encore le *dolce stile nuovo* du poète irrédentiste et fasciste Anton Francescu Filippini.

1.2. Une lutte pour la reconnaissance

Après la Seconde Guerre mondiale, victime d'une « conspiration du silence » (Ettori, 1982), la revendication culturelle du corse connaît un rebond tardif. En dépit de l'investissement d'intellectuels corses dans les associations Lingua corsa et autres organes comme *U Muntese*, le temps n'est pas à la différenciation. Les Corses croient aux vertus du projet colonial français. Les locuteurs ne ressentent que mépris à l'égard de leur culture et recherchent souvent volontairement l'abandon de leur langue au profit du seul français dans le mouvement bien connu de la haine de soi, « auto-odi ». Issus d'une île appauvrie, ils s'engagent encore dans les colonies, parfois même en se hissant au rang de gouverneur⁹.

En dépit de quelques protestations sur l'île, la loi Deixonne de 1951, adoptée notamment pour remercier les maquis de la Résistance, n'intègre pas le corse, considéré comme allogène. Les Corses ont pourtant libéré l'île lors d'une insurrection précoce du 9 septembre au 4 octobre 1943 (Gregori, 2023). Il faut attendre 1974 afin qu'un enseignement facultatif pour les élèves comme pour les professeurs, d'une heure hebdomadaire, ne soit autorisé. Cette réforme symbolique ne satisfait pas les militants. Son impact ouvre davantage de possibles qu'elle ne fige une situation qui voit les

Università d'estate¹⁰ suivies de mobilisations politiques et culturelles inattendues. L'extinction de la culture corse semble quasiment inéluctable aux observateurs, aux militants et aux Corses eux-mêmes (Délégation à l'aménagement du territoire et à l'action régionale [DATAR], 1972). C'est à ce moment que l'éveil des plus jeunes générations permet de résoudre la question de l'orthographe du corse, de sa polynomie et que leur production littéraire – principalement de la poésie chantée – sert d'aiguillon à une génération portée par l'espoir des chants et les luttes (Ettori et Fusina, 1981; Marchetti et Geronimi, 1971).

1.3. Le Riacquistu comme élaboration linguistique accélérée

La langue corse a connu une phase d'élaboration linguistique intense depuis les années 1970, marquées par le Riacquistu, c'est-à-dire le mouvement de réappropriation linguistique, culturelle et politique. C'est avec le Riacquistu que la honte se mue en fierté. Les Corses engagés dans ce mouvement intellectuel générationnel élaborèrent une praxis fondée sur leur sentiment d'appartenance à un peuple adossé à une communauté linguistique. Celle-ci devait rassembler à la fois ceux qui avaient reçu le corse en héritage et ceux qui en avaient été privés, mais qui s'identifiaient néanmoins à cette communauté.

On peut répartir le corpus des oeuvres intellectuelles produites dans les années soixante-dix en deux catégories : d'une part les oeuvres politiques ou philosophiques écrites en français ou en corse qui relèvent de l'essai comme *Main basse sur une île* (Front régionaliste corse, 1971) ou *Intornu à l'essezza* (Coti, 1978a), et d'autre part, les publications dans les magazines, journaux militants et revues de l'époque, *Kyrn*, *Arritti*, *U Ribombu* ou *Les Temps modernes* (Coti, 1978b; Thiers, 1981). La revue *Rigiru*, le Teatru paisanu et les groupes culturels catalysent le besoin d'expression culturelle et politique en langue corse de la jeune génération. Mobilisations politiques contre les boues rouges¹¹, pour la réouverture de l'université, pour la reconnaissance du peuple corse, pour la corsisation des emplois, contre la chaptalisation et le favoritisme de l'État à l'égard des pieds-noirs rapatriés d'Algérie, la liste des luttes est plus longue encore (Azzione per a Rinascita di a Corsica en 1974; Delors et Muracciole en 1978; Fronte di Liberazione Naziunale di a Corsica [FLNC] en 1980). Un imaginaire d'une Corse en lutte alimente alors les chansons de *Canta u populu corsu*, d'I Muvrini, des Chjami Aghjalesi, d'A Filetta et de tous leurs épigones. La création culturelle est indissociable de ce contexte de luttes pour la reconnaissance qui agit comme un accélérateur de la création, de la réception, de la diversification des genres et de l'élaboration de la langue.

L'élection, en 1981, de François Mitterrand à la présidence de la République française permet d'envisager une ouverture. Elle se traduit notamment par l'amnistie des prisonniers politiques, la décentralisation et le statut particulier accordé à la Corse, la réouverture de l'Université de Corse¹² et, dans le champ linguistique, la circulaire¹³ Savary du 21 juin 1982, venant renforcer le dispositif d'enseignement des langues régionales. Cependant, la discipline « Langue et culture corses » demeure facultative et marginale, soumise au bon vouloir du corps enseignant et des parents. L'Université de Corse joue un rôle décisif dans la formation des premières ressources. Grâce aux mobilisations sociales, seul le corse bénéficie depuis 1991 d'un CAPES monovalent, contrairement aux autres langues dites « régionales ».

Dans le reste du secteur éducatif, les travaux de didactisation du corse réalisés par les pionniers de l'enseignement permettent de massifier lentement les rangs des professeurs enseignant le corse. Ils s'appuient aussi sur les groupes culturels, les revues, les maisons d'édition (Biancarelli, 2014; Di Meglio, 1997; Quenot, 2021). Les médias publics et privés apportent aussi leur contribution (journaux, chroniques et émissions en langue corse), parfois lumineuse, parfois plus terne et globalement en deçà des besoins sociolinguistiques. À ce jour, en dépit de rares expériences passées, il n'existe aucun média quotidien imprimé, audio ou vidéo totalement en langue corse¹⁴.

Cinquante ans après l'intégration du corse à la loi Deixonne, la corsophonie demeure une quête. Après des années de lutte armée engagée en 1976 par le Fronte di Liberazione Naziunale di a Corsica, le troisième statut particulier de l'île inscrit dans la loi sur la Corse de 2002, puis la loi dite Molac de 2021 ouvre quelques interstices, mais n'autorisent guère la revitalisation, la revernacularisation ou, mieux encore, la normalisation de langues historiques minorisées par le centralisme jacobin ou le colonialisme (Fazi, 2020; Quenot, 2023c). Le bilan de la sociolinguistique est ambivalent. Celui-ci a permis d'identifier les causes politiques de la situation de minoration, au risque parfois de distiller un sentiment d'impuissance et de fatalité aux membres de la communauté linguistique face à l'intransigeance de l'État.

L'histoire de la langue corse se confond à bien des égards avec la lutte pour la reconnaissance du peuple corse. Elle apparaît ainsi parfois comme étant trop politisée, trop connotée par l'inflation des revendications portées par son usage dans le champ syndical, militant, artistique ou politique pendant que sa vitalité spontanée décline. La création d'une Assemblée de Corse en 1982, puis d'une Collectivité territoriale en 1991, suivie de la gouvernance de l'institution depuis 2015 par une majorité autonomiste ont-elles permis de revernaculariser la corsophonie? Quels dispositifs les élus et les acteurs sociaux de l'île ont-ils mis en place en faveur de la communauté linguistique?

2. Une politique éducative pour le corse?

Dans ce contexte fortement contraint par le droit, comment les institutions corses et les corps intermédiaires ont-ils agi? Ont-ils développé des contre-pouvoirs dans et hors l'école? À l'Université de Corse? Au sein d'associations? Ont-ils travaillé à l'aménagement et à l'équipement linguistique du corse, à sa visibilité publique, à son usage en dehors des sphères officielles, voire en assumant une forme de désobéissance civile au nom des droits linguistiques et culturels des Corses? Le légitimisme des Corses et le pouvoir du droit ont-ils prévalu sur leur désir de s'appartenir en inventant leur propre modèle de citoyenneté culturelle quitte à dépasser les marges du droit?

2.1. Le corse à l'école de l'idéologie monolingue

Le statut dit Joxe octroie quelques compétences à la Collectivité territoriale de Corse dans le domaine linguistique (Loi n° 91-428 du 13 mai 1991 portant statut de la Collectivité territoriale de Corse Assemblée nationale). Pourtant, la première mandature sera blanche, sans délibération relative à la langue corse, à l'exception de l'opposition nationaliste qui parvient à faire adopter une motion en faveur de la reconnaissance de la coofficialité du corse et du français le 26 juin 1992. Elle s'inscrit dans la lignée d'une première délibération adoptée en 1983 qui demandait l'enseignement obligatoire du corse de la maternelle à l'université. Au-delà des délibérations politiques de reconnaissance des droits, quelle politique linguistique les institutions corses ont-elles développée?

Bien que le président du Conseil exécutif Jean Baggioni, élu du Rassemblement pour la République (RPR), fut dans sa jeunesse un collaborateur de la revue *U Muntese*, la mandature 1992-1998 se distingue par son attentisme. Il faut en effet attendre 1999 pour qu'une première ébauche de plan ne voie le jour. Circonscrit à l'enseignement, pâtissant d'une absence de véritable cadre légal, il vient formaliser des objectifs relevant de compétences éducatives de l'État, quelques années après l'autorisation de l'enseignement bilingue à parité horaire en 1996. Il faut attendre les circulaires Lang de 2001 pour que l'enseignement bilingue parvienne à se structurer et à acquérir une certaine légitimité auprès des institutions éducatives que la culture professionnelle tenait éloignées du bilinguisme (Circulaire 2001-166, 2001; Circulaire 2001-167, 2001; Di Meglio, 2003; Ottavi, 2004). La discipline « Langue et culture corses » demeure néanmoins exclue, au fil des grandes réformes scolaires et des nouveaux programmes, du socle commun de compétences, de connaissances et de culture (Loi n° 2005-380 du 23 avril 2005 d'orientation et de programme pour

l'avenir de l'école; Loi n° 2013-595 du 8 juillet 2013 d'orientation et de programmation pour la refondation de l'école de la République; Loi n° 2019-791 du 26 juillet 2019 pour une école de la confiance).

Près de vingt-cinq années plus tard, en dépit des délibérations de l'Assemblée de Corse en faveur de la généralisation de l'enseignement bilingue et du soutien apporté à la formation initiale et continue des professeurs des écoles¹⁵, les données publiées par le Rectorat¹⁶ indiquent un bilan insuffisant par rapport aux attentes sociétales et aux objectifs que l'institution s'était fixés. Pour la rentrée scolaire 2022, l'Académie de Corse présente les données suivantes : sur 23 282 enfants scolarisés dans toute la Corse, 52,7 % des élèves du primaire étaient inscrits dans une classe bilingue et 2 % en classe immersive publique (soit 479 élèves répartis sur six écoles). Au secondaire, sur 13 244 élèves scolarisés, 58,6 % des collégiens suivent un enseignement de « Langue et culture corses » (LCC). Le quart (25,26 %) des collégiens sont scolarisés en filière bilingue. Le taux tombe à 0 % au lycée, où 19,4 % des 8 746 lycéens suivent un enseignement de corse. Quant à l'enseignement de spécialité¹⁷ parfois proposé aux lycéens, il se situe sous les 1 % avec 53 élèves en première et 38 en terminale¹⁸.

Lorsque les filières existent, la présentation du Rectorat¹⁹ élude le sujet, faute de ressources humaines certifiées en langue corse et habilitées en LCC, les enseignements sont très majoritairement dispensés en langue française (Rectorat de Corse, 2023). L'enquête académique est donc parcellaire. Elle donne à voir quelques éléments quantitatifs sans pour autant proposer une analyse fine de l'enseignement du corse. Elle ne présente aucune donnée qualitative relative au niveau atteint par les élèves, ni même les données quantitatives relatives aux ressources humaines – à l'exception de l'encadrement –, dont l'avenir du système dépend pourtant. S'agissant d'une politique publique financée par l'argent des contribuables, l'absence d'une évaluation précise de l'enseignement du corse par la Collectivité de Corse, comme par l'Inspection générale de l'Éducation nationale ou la Cour des comptes (la juridiction en charge du contrôle des comptes publics), indique l'absence d'une réelle priorité donnée à ce sujet par les différents protagonistes.

En l'état, l'offre s'est certes massifiée au primaire, mais l'Éducation nationale présente un dualisme scolaire qui fait encore obstacle à la démocratisation de l'enseignement bilingue et à la corsophonisation bi/plurilingue de la jeunesse de l'île (Quenot, 2010). S'il fallait chercher une seule preuve quant à la défaillance du dispositif, l'institution ne parvient plus à recruter ses propres ressources humaines. Le Rectorat reverse chaque année des postes initialement ouverts au concours spécifique en direction du concours standard demeuré monolingue²⁰. Le caractère optionnel de l'enseignement bilingue au sein du système éducatif public exacerbe la reproduction des inégalités et la détermination des trajectoires scolaires et linguistiques selon l'origine ethnosociale des élèves. Cette différenciation est alimentée par une double dynamique de la demande parentale : d'une part, l'enseignement bilingue est valorisé pour des motifs patrimoniaux de préservation du capital linguistique et culturel; d'autre part, il fonctionne comme un mécanisme d'évitement stratégique vis-à-vis des groupes, des classes et des établissements perçus comme moins favorisés en termes de niveau scolaire ou de composition socioculturelle. Au sein du système éducatif français, déjà le plus inégalitaire des pays de l'OCDE selon les évaluations du Programme international pour le suivi des acquis des élèves (PISA)²¹, ce dualisme privilégie l'inégalité des langues au principe d'universalisme des enfants. La portée normative de cette structuration agence des principes libéraux de libre choix avec des principes républicains français fondamentalement diglossiques.

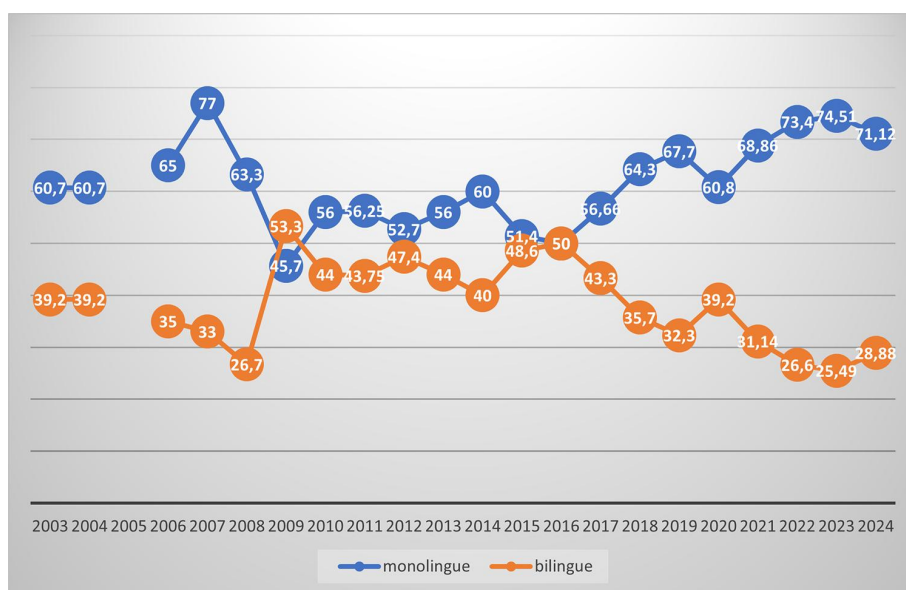
2.2. Les conventions signées entre l'État et la CTC

L'Académie de Corse²² peine à s'approcher des objectifs établis par convention entre l'État et la Collectivité territoriale de Corse. De 2003 à 2024²³, l'analyse des rapports de jurys indique que l'Éducation nationale a recruté 790 professeurs des écoles²⁴, 503 par les voies des concours

standards ou troisième voie et 287 par le concours spécifique de recrutement des professeurs des écoles. Au total, 64 % du personnel recruté n'est pas corsophone contre 36 %. Au-delà de cette approche macro, quelle est l'évolution annuelle du taux de recrutement des enseignants bilingues? La figure 1 nous indique la répartition des candidatures admises au concours externe de professeur des écoles en Corse.

Figure 1

Répartition en pourcentage des candidats admis aux concours de professeur des écoles à l'Académie de Corse. Élaboré à partir des données recueillies au sein des rapports de jury



La première convention 2003-2006 fixe un objectif quantitatif de 40 % de postes ouverts au concours spécifique (Assemblée de Corse, 2003). Les objectifs quantitatifs sont alors globalement atteints. La convention 2007-2013 établit que « le pourcentage attribué au concours spécial langues régionales ne peut être inférieur à 40 % du total [...]. Il est appelé à augmenter en fonction des besoins du plan et des ressources » (Assemblée de Corse, 2007, p. 9). La formulation est ambiguë dans la mesure où le seuil ne précise pas s'il s'agit du nombre de postes ouverts ou bien de candidats admis. Sur la période considérée, sous une mandature territoriale de droite (2004-2010), puis une mandature de gauche (2010-2015), les objectifs ont même été dépassés de 2009 à 2017.

À partir de 2016, la troisième convention signée cette fois-ci entre Gilles Simeoni, le président autonomiste du Conseil exécutif et le Rectorat, établit que « le taux de postes réservés au concours spécifique sera au minimum de 50 % et aura vocation à augmenter régulièrement jusqu'en 2021²⁵ ». Cet objectif ne sera jamais atteint. Pire encore, à l'exception de 2020, première année de la crise du Covid 19, on observe une chute constante du taux de recrutement des professeurs bilingues, jusqu'à passer sous les taux atteints vingt ans auparavant, au moment de l'ouverture du concours de recrutement des professeurs bilingues. Là encore, la politique linguistique ne semble pas faire l'objet d'une évaluation régulière. Depuis 2016, en dépit de la non-application réitérée de la convention, aucune mesure n'est venue apporter une quelconque remédiation. Trois ans après

son expiration, en dépit de l'adoption de la loi Molac et de la circulaire Blanquer qui déplacent le champ du possible vers l'enseignement immersif, ce n'est qu'en octobre 2025 qu'une nouvelle convention est venue réactualiser le cadre réglementaire qui régit la politique d'enseignement du corse entre l'État et la Collectivité de Corse.

Du point de vue des ressources, le lancement d'un grand plan de formation au primaire puis au secondaire a, semble-t-il, encore trop peu impacté les compétences et les pratiques. Il ne suffira pas non plus à compenser les recrutements d'enseignants corsophones reversés au bénéfice d'enseignants monolingues. Le maintien du concours externe standard crée un afflux de candidats non corsophones dont le calcul coût-bénéfice anticipe le reversement d'une partie des postes ouverts au concours bilingue au profit du concours standard. Au temps d'étude à consacrer à l'acquisition d'un niveau de compétence C1 en langue corse nécessaire à l'obtention du concours bilingue (Conseil de l'Europe, 2001, 2018), les candidats opposent alors le nombre de postes ouverts au concours spécifique dont le niveau dans les autres disciplines se cale sur celui du concours standard qui fait l'impasse sur la corsophonie. Les concours bilingues demandent aux candidats de disposer d'un niveau similaire ou supérieur à celui des candidats des concours monolingues, tout en préparant deux épreuves supplémentaires en langue corse. Si l'exigence d'un même niveau dans l'ensemble des disciplines est louable, elle se réalise au détriment de l'élaboration d'une culture commune pour les néo-certifiés admis aux concours de professeurs des écoles. Ne peut-on pas y voir une injustice à double détente? Elle s'exerce dans un premier temps à l'encontre des candidats au concours spécifique qui se voient assujettis à des épreuves supplémentaires et à une élimination à la discrétion du Rectorat. Discriminatoire pour les candidats au concours spécifique de recrutement des professeurs des écoles, l'institution inverse ensuite la discrimination en limitant volontairement l'embauche d'une partie des certifiés bilingues aux compétences accrues.

2.3. Le prix de la non-coofficialité : une politique linguistique sectorielle

La faiblesse de la politique linguistique de l'Éducation nationale tient au refus ontologique d'imaginer une citoyenneté bilingue. Le corse n'est qu'une discipline facultative parmi d'autres dont le statut scolaire en lycée et au baccalauréat est inférieur aux langues mortes. L'institution étatique est consciente de ses lacunes, mais elle semble considérer que s'agissant d'une langue régionale, le coût de la formation doit aussi relever de la Collectivité de Corse. Le corse oscille ainsi entre une désignation inclusive de « langue de France » et l'assignation au statut de « langue régionale » qui ampute son droit à un avenir soutenable.

Nous sommes là au coeur des enjeux de citoyenneté. L'universalisme peut-il s'agencer avec la reconnaissance des minorités linguistiques? Faut-il choisir entre l'unité de l'État et les droits linguistiques? En dépit de la guerre des chiffres entre l'État et la Collectivité de Corse²⁶, la corsophonisation de la jeunesse n'est pas tant une question de moyens, car un enseignant bilingue ne coûte pas plus qu'un enseignant monolingue. On a vu la Collectivité de Corse prendre en charge une partie des frais de formation continue du personnel de l'Éducation nationale. Or les moyens alloués à la formation initiale et continue sont insuffisants pour répondre aux besoins d'une transformation soutenable en direction d'un système éducatif bi/plurilingue en Méditerranée. En outre, la mise en place partielle du plan *Lingua 2020* rend difficile la mise en oeuvre d'une politique linguistique cohérente et ambitieuse. La Collectivité de Corse dirigée par les autonomistes ne s'est pas donné les moyens de sa politique linguistique. Incapable de répondre aux attentes sociétales, ses critiques adressées à l'endroit de l'État, aussi justifiées soient-elles, ne sauraient dissimuler ses propres insuffisances et ses échecs précisément là où l'opinion s'attendait à ce qu'elle démontre sa différence, ses compétences et son pouvoir d'agir.

Face à cette situation, certains acteurs de la société civile ont développé des formes de contre-pouvoir et de désobéissance civile pour défendre les droits linguistiques et culturels des Corses. Ces initiatives visent à promouvoir l'enseignement et l'usage de la langue corse en dehors des sphères

officielles et à renforcer la visibilité publique du corse. Parmi ces initiatives, nous pouvons citer le rôle des associations culturelles et linguistiques, des médias locaux, des artistes et des écrivains et écrivaines, qui contribuent à la diffusion et à la promotion de la langue corse. Ces acteurs jouent un rôle essentiel dans la transmission de la langue et de la culture corses, en complément des actions à ce jour insuffisantes menées par les institutions publiques (État, Collectivité de Corse ou municipalités notamment).

En somme, la politique linguistique du corse est entravée par des contraintes légales, un manque de moyens financiers et une absence de véritable ambition politique. Les discours publics ont alors tendance à osciller entre un populisme feignant de témoigner un attachement démenti par les faits et un victimisme désignant la situation de non-reconnaissance par l'État non seulement comme une entrave, mais comme un obstacle absolu. Malgré cela, des initiatives locales et des formes de désobéissance civile contribuent à la défense des droits linguistiques et culturels des Corses. Il apparaît nécessaire de repenser la politique linguistique et de renforcer les moyens alloués à la formation initiale et continue des enseignants pour répondre aux attentes sociétales et promouvoir une véritable corsophonie soutenable sur une île globalisée.

3. Les nouveaux espaces de la corsophonie?

Après cet état des lieux institutionnel, intéressons-nous à l'expérience de la corsophonie par les Corses. Entre pratiques vernaculaires, néo-locuteurs et mises en scène de la *corsité*, la *corsitude*²⁷ cherche des matériaux lui permettant de donner corps au sentiment d'appartenance dans un contexte insulaire, mais globalisé. La langue continue d'être mobilisée, mais l'espace public présente de nouvelles dynamiques identitaires portées par la marchandisation émotionnelle des identités culturelles et l'expression de nouvelles religiosités de la corsitude.

3.1. La mise en scène de la corsophonie

Cinquante ans après les débuts du *Riacquistu*, où se trouvent les espaces de la corsophonie? Langue de la vie privée, bannie de l'espace public où elle connotait une indignité, un retard, voire une tare, la langue corse est devenue la peau des Corses. Sur l'île et hors de l'île, elle met en scène la corsitude. C'est une huile essentielle qui agit à faible dose. Le contenu des sites, émissions télé ou radio, discours publics, journaux, livres ou documentaires est très majoritairement francophone, mais de ce bouillonnement giclent adresses, locutions, substantifs, syntagmes, saillies et signatures en langue corse. La corsitude est avare en corsophonie. Il suffit que la langue éclabousse l'espace public. Elle est fulgurante. Elle instaure confiance et proximité. Elle situe l'action. En recul dans les communications spontanées, elle conquiert des espaces symboliques au gré du besoin d'enracinement des individus. C'est la langue de l'empathie. Elle plante le décor avec émotion. Ses sonorités éphémères suffisent parfois à répondre au besoin réciproque d'authenticité, de légitimité, de sentiment de loyauté linguistique et culturelle. Ses silences renvoient à des expériences de la non-transmission comme discours victimaires et fatalistes. Tout corsophone est désormais bilingue francophone. Le français reflue presque systématiquement à mesure que le locuteur mobilise un discours plus technique. Les discours politiques comme les interviews données aux médias en attestent (Talamoni, 2020).

Observons ici la visibilité du corse – à distinguer de sa vitalité, laquelle appelle une analyse plus profonde du temps d'antenne et du volume linguistique produit. Langue sans droits officiels, elle est la langue des titres, de l'exhibition et de l'affichage. Le corse est la peau, l'enveloppe, et le français, le cœur des choses. Le corse apparaît à l'envi sur les titres du journal télévisé, des émissions (p. ex. *Per sti lochi*, *Ind'è voi*, *a Castagna*, *Arte vivu*, *Corsica era*, *a Sfida*, *Corsica prima*, *D'umani*, *Corsica sera*, *Corsica era Libreria*, *Aldimusica*... sur la chaîne de télévision France 3 Corse

Via Stella), des prénoms (voir Bretel et Tourtin-Battini, 2022), des noms de groupes de chanteurs et chanteuses (Canta u populu corsu, I Chjami aghjalesi, I Muvrini, A Filetta, I Messageri, L'Arcusgi, Diana di l'alba, I Pignotti), des partis et des listes électorales (Pè a Corsica, Fà populu in seme, Fà nazione, Avanzemu, Partitu di a nazione corse, Corsica libera, Nazione, Femu a Corsica, Core in Fronte, Per l'avvene, Andà per dumane, A Corsica indè a Republica, Un soffiu novu), des noms de projets ou de sociétés publiques (Corsica vince, Inizià, Uniti, LISA, Via scola, Muvitarra, Via Corsica, i soldi corsi, Smart isula, Corsica orientazione, u Pattu di a giuventù), d'itinéraires et de chartes touristiques (Strada di i sensi, Gusti di Corsica, Strada paolina), d'entreprises et de médias (Corsica Linea, Corsica Ferries, Air Corsica, France bleu Frequenza Mora, France 3 Corse Via Stella, U Ribombu, Arritti), de projets artistiques ou de lieux culturels (Nozze in Mediterraniu, Donna maga, Anima salvatica, Alboru, Animu, Donne di Corsica), d'institutions (Università di Corsica Pasquale Paoli, Assemblea di a giuventù di Corsica), d'associations locales (Musanostra, Artelibri, Scopre, Fiura mossa, Carnevale di Brandu, Sulidarità, U levante, I baroni, Associu di a giuventù ruglianese), d'hôtels et de restaurants (U Ricordu, L'osteria, U Paradisu, U Scalu, U Sant'Agnellu, A Stella marina, Casa di babbò, U padulu).

Au sein des institutions publiques, l'École porte à la fois l'action la plus significative comme l'action la plus décevante pour les militants et les partis politiques corses. Contrairement à la croyance selon laquelle l'école publique, qui avait francophonisé les Corses au cours des XIX^e et XX^e siècles, saurait aujourd'hui corsophoniser une jeunesse corse uniquement francophone par un effet de balancier, l'école n'est pas investie de cette mission et n'a aucun devoir de réparation à l'égard du corse. Le statut de la langue à l'école suffit à le démontrer. Les classes bilingues de l'enseignement primaire ne parviennent difficilement à amener les enfants à une compétence de niveau B1 et les filières du secondaire sont moins performantes encore. Sans guère de compétences, seule la détermination des élèves les plus motivés conduit une poignée d'entre eux à un niveau les autorisant à prendre le risque social d'utiliser le corse dans le chant ou lors de conversations informelles. Jean-Marie Comiti (2005) observe à cet égard que le corse est atteint du « syndrome du bocal ». Après avoir combattu pour pénétrer l'espace scolaire, tel Thésée dans le Minotaure, le corse doit à présent trouver les issues lui permettant d'en ressortir vivant.

Avant l'école, c'est dans les arts qu'eut lieu la renaissance du corse. Sa place est plus marginale au cinéma qu'en littérature. Langue de la poésie plutôt que du roman, elle n'échappe pas aux phénomènes observés en situation de minoration (Paré, 2001; Quenot, 2021). C'est dans la chanson que la langue démontre la plus forte vitalité, le plus fort attrait auprès des jeunes. Le néo-locuteur chante davantage qu'il ne parle. Il chante, puis il lui arrive parfois de parler. Cette hypothèse appelle des études plus approfondies sur le parcours de l'apprenant entre immersion familiale, éducation scolaire et engagement personnel (culturel, militant, professionnel ou scolaire). Les groupes corses ont fait preuve de créativité entre influences dites traditionnelles et influences contemporaines sud-américaines, irlandaises, italiennes, russes, géorgiennes, étasuniennes ou françaises. Ils ont su transmettre la langue en partageant un moment de plaisir. Le chant mobilise la phonologie, la sémantique, la poésie. Il suscite une esthétique et un espace propre de corsophonie face auquel le chant en langue française n'a pu rivaliser. Le chant corse socialise, mobilise, corsophonise et, en fin de compte, corsise. Le cœur de la corsophonie s'y abrite, au risque peut-être demain de se réduire à une mise en scène folklorisée de l'identité corse?

Le pouvoir de la chanson corse sera-t-il le garant de la pérennité d'une communauté linguistique active dépourvue de véritable politique linguistique? Le chant est une reproduction et le langage oral spontané en corse est une performance. C'est une mise en danger de soi. Le locuteur néophyte s'expose à la critique des plus aguerris. Sa corsophonie superposée à sa corsitude sera jugée à l'aune de sa phonologie, de sa syntaxe, de son vocabulaire, de sa fluence, de sa spontanéité. Il risque l'excommunication, la condamnation en inauthenticité. Face à ce risque, le néo-locuteur peut adopter une autre attitude. Il peut avoir tendance à jouer le rôle du procureur. Il accuse sa famille et l'école de tous les maux. C'est par ces mots qu'il s'intègre au sein de la communauté

linguistique. « J'accuse, donc je suis corse », mais non-corsophone. Il demande réparation, mais son discours n'est pas résilient. Il est réifiant. Il l'enferme dans une posture victimaire sans aller chercher hors de lui les moyens de devenir tel qu'il se conçoit. Ainsi s'agence une représentation du Corse non-corsophone en quête de nouvelles mythologies et figures de l'identité collective désirée.

La langue corse connaît cependant un retour inattendu au sein des familles dans le cadre d'une transmission linguistique réalisée par des néo-locuteurs (Branca et Sorba, 2023). Faut-il y voir la prise en compte durable des limites de l'enseignement bilingue ou bien la volonté d'habilitation des familles qui choisissent une identité linguistique bi/plurilingue pour leurs enfants? En dépit de la « précarité » de ces dispositifs, le corse pourrait-il exister si ses locuteurs n'étaient devenus les agents de leur identité culturelle?

3.2. La marchandisation émotionnelle de la corsitude : l'exodiglossie

L'évolution la plus sensible rencontrée ces quinze dernières années par la corsophonie concerne ce que l'on pourrait appeler l'*exodiglossie* ou la *marchandisation émotionnelle* de la corsitude (Illouz, 2019; Quenot, 2023b, sous presse). La langue corse a acquis une certaine valeur marchande, y compris auprès des non-corsophones, et une certaine visibilité publique sans pour autant que l'on assiste à sa revernacularisation dans les échanges spontanés informels (Pivot, 2017). Dans ce contexte, l'exodiglossie apparaît comme le déplacement de la lutte pour la reconnaissance linguistique dans le champ de la culture matérielle. Ce mouvement s'appuie sur une marchandisation ostentatoire de l'authenticité, en l'occurrence de la corsitude, sans pour autant véhiculer une revitalisation linguistique.

Ainsi, l'exodiglossie est une pathologie de la non-reconnaissance juridique (Honneth, 1992, 2020). Elle est l'indice d'une politique linguistique insuffisante ou inappropriée. En tant que déplacement de la diglossie de conflit, elle correspond à la substitution totale ou partielle des signifiants immatériels et notamment linguistiques d'appartenance à telle ou telle identité collective, par la consommation et l'exhibition d'un ou plusieurs signifiants matériels ou émotionnels d'expérience d'une identité culturelle dominée, réduite au registre de l'idem.

L'exodiglossie est un processus post-moderne de substitution de l'identification collective nationale par la langue, par la mise en scène du sentiment d'appartenance collective au moyen de rituels inventés. Ceux-ci s'appuient sur la consommation de marchandises émotionnelles connotant l'enracinement, l'authenticité ou une dimension de l'identité relevant de l'idem au sein de rituels d'interaction symbolique d'autant plus signifiants qu'ils sont expérimentés au sein de sociétés libérales, « liquides » (Bauman, 2005), « connectées » et multiculturelles (Taylor, 2018), « sportifiées » (Elias et Dunning, 1986) et « touristifiées » (Violier, 2025). La subsistance d'une identification comme signifié – par exemple la corsitude – n'implique ni la permanence ni la disparition de ses signifiants et référents, c'est-à-dire de ses principaux traits d'identification (ici la langue). Ils apparaissent comme autant de ressources patrimoniales au sein d'un capital culturel façonné par une traditionalité en mouvement fortement impactée par les processus de marchandisation au détriment des processus d'éducation et d'acculturation. Dans un contexte multiconfessionnel, la résurgence ou l'invention de rituels religieux peut également apparaître comme autant de manifestations de l'exodiglossie telle une quête d'authenticité dans la redécouverte de la religiosité. Le nationalisme linguistique peut alors se transformer en nationalisme religieux.

À travers la consommation de biens exodiglossiques, la corsitude s'émancipe de l'impératif éducatif et culturel de la corsophonie et de la corsophonisation. Cependant, l'envers de cette apparente plus forte liquidité des processus identitaires par la consommation apparaît dans le renouvellement d'une exigence d'ethnicité. Pour intégrer la « bande », le « clan » ou le « peuple corse », la

marchandisation de l'identité apparaît régie par à une condition d'ethnicité à double ciblage selon que l'on soit issu du groupe ou que l'on en soit extérieur (touriste, nouvel arrivant, etc.). Les processus éducatifs et culturels apparaissent obsolètes et secondaires par rapport à la maîtrise de nouveaux codes d'appartenance collective fondés sur la consommation de marchandises émotionnelles.

Ainsi, l'exodiglossie se caractérise par une série d'indices parmi lesquels nous pouvons noter : une recherche postmoderne d'authenticité, l'absence de reconnaissance de la langue minoritaire et de politique de revitalisation à l'endroit de celle-ci, une inflation de discours écrits ou mis en scène, le déclin de l'usage oral de la langue en dépit de l'investissement de nouveaux espaces linguistiques, la construction de nouveaux rituels linguistiques, la transformation des formes de domination en dépit du maintien des rapports de domination. Enfin, dans un contexte multiculturel, la non-reconnaissance conjuguée à la marchandisation, donne la prééminence à l'ethnicité et à la consommation sur l'instruction. Elle communautarise les identités, a fortiori en Méditerranée. La touristification n'évacue pas les risques de conflictualité interreligieuse ou interculturelle au sein du territoire.

On assiste alors à une redistribution des pouvoirs d'authentification et d'identification par lesquels la langue s'agence à d'autres éléments de l'imaginaire corse. On l'observe notamment dans les processus de *terroirisation* (Alén Garabato et Boyer, 2020), de sportification, de touristification, de politisation et d'ethnisation des religiosités. Ce mouvement est observé dans la mode et le design, dans la chanson, dans les arts plastiques, dans le football (soccer), notamment dans l'animation relative aux matchs et actualités des deux clubs professionnels de l'île, le Sporting Club de Bastia et l'Athlétique Club Ajaccio. En situation de minoration, lorsqu'elle est reçue par des néo-locuteurs ou des non-locuteurs, une langue tendrait à se réduire à une émotion qui communiquerait davantage un sentiment d'appartenance plutôt qu'un message transmis par ses énoncés. Plus elle est élaborée et normalisée, plus les pôles s'inversent. Elle aurait alors tendance à privilégier le sens de l'énoncé plutôt que le sens de la langue d'énonciation. Dans le cas d'une langue internationale comme le français, dans l'acte de langage produit par le locuteur, le sentiment s'efface au profit du sens de l'énoncé, y compris lorsque ce dernier est altéré par la compétence linguistique du locuteur et du destinataire. En situation d'exodiglossie, sans politique linguistique de revitalisation, retrouver l'exodiglossie de la langue corse revient à retrouver sa marchandisation totémique, phénomène qui véhicule une forme non dite de folklorisation (Lafont 1984).

Les nouveaux espaces de la corsophonie comprennent les médias, notamment les informations et quelques émissions de divertissement, les concerts et productions artistiques des groupes dits « culturels », des troupes de théâtre, des associations, les réseaux sociaux numériques ainsi que la toponymie, bien que l'analyse d'un corpus d'affiches de concerts indiquerait qu'en situation de touristification, même les groupes culturels auraient tendance à employer une toponymie toscanisée plutôt que proprement corse. Le corse est devenu la langue des chants religieux, parfois de l'Église catholique, de l'authenticité et des sociabilités retrouvées. Quand bien même si le message n'est pas compris dans ses dimensions religieuses catholiques, la performance du rituel catholique donne à ressentir une appartenance commune dans l'identification à un rituel ou la résurrection d'une chapelle. La résurrection du Christ devient aussi celle de la communauté et de l'individu arraché à ses racines par la modernité qui y participe.

Le risque de disparition de la langue corse ne menace pas le sentiment d'appartenance à la Corse. Il semble même exalté. Depuis les prémices du *Riacquistu*, les indices de la corsité se déplacent. Dans un premier mouvement, la corsitude comme marchandise émotionnelle s'expérimente par la sportification ou la gastronomie, des objets de mode, de design, d'art ou même des cosmétiques fabriqués à partir de plantes endémiques (Quenot, 2023c). Dans un second basculement, la pratique renouvelée des rituels catholiques comme substituts du nationalisme linguistique illustre-t-elle l'hégémonie en devenir d'une forme de nationalisme religieux? Outre le slogan *Corsica*

*cristiana*²⁸ tagué sur les murs de l'île, la religion gagne en visibilité dans le discours public à l'occasion de rituels ou de polémiques²⁹. Le regain de pratiques collectives indique-t-il un regain de la foi chrétienne, une communalisation par la religion, l'émergence d'une laïcité corse, une réaction religieuse à la globalisation multiculturelle ou un déplacement exodiglossique? Nous pouvons ainsi observer un mouvement de marchandisation de la Corse procédant par les voies de la touristification et de la sportification ainsi qu'un mouvement de surreligiosité catholique s'apparentant à une forme de nationalisme religieux. Ces mouvements interrogent la possibilité de faire société ou nation dans le contexte multiculturel d'une île de Méditerranée occidentale. A fortiori lorsque les enjeux écologiques, climatiques et culturels appellent une action internationale, *a minima* de la communauté méditerranéenne, dont le territoire maritime constitue le haut lieu de ces chocs. À l'heure des changements globaux et des crises interculturelles, elle peut apparaître comme une utopie nécessaire à la soutenabilité de la vie en Méditerranée et à l'établissement de la paix.

Conclusion

La corsophonie, cinquante ans après les débuts du *Riacquistu*, se trouve à un carrefour crucial. À travers une exploration des nouveaux espaces qu'elle occupe, il apparaît que la langue corse a subi une transformation profonde. Elle a évolué d'une langue perçue comme un stigmate à un symbole de l'identité corse, jouant un rôle crucial dans la mise en scène de la corsitude. Malgré son absence de reconnaissance officielle, la langue corse persiste dans les médias, les arts, et même les rituels religieux, révélant une vitalité symbolique indéniable.

L'analyse de la visibilité de la langue corse montre qu'elle est présente à travers les titres, les prénoms, les noms de groupes et d'entreprises, et les projets culturels. Lorsque les représentations linguistiques des corsophones le permettent, elle peut même devenir une langue d'échanges internationaux avec des italophones ou des hispanophones. Dès lors, elle apparaît pleinement comme une ressource à la conscience de l'appartenance de l'île à la communauté méditerranéenne. Cependant, cette visibilité ne doit pas être confondue avec une vitalité linguistique solide. Les erreurs fréquentes dans l'utilisation de la langue et la faible compétence linguistique des jeunes corsophones témoignent des défis persistants. L'école publique, malgré ses efforts, ne parvient pas à corsophoniser efficacement la jeunesse dans une perspective bi/plurilingue, et seule une poignée de jeunes atteignent un niveau de compétence leur permettant d'utiliser le corse dans des contextes sociaux informels ou dans la création artistique. La marchandisation émotionnelle de la corsitude représente un autre aspect important de l'évolution récente de la corsophonie. Le corse est utilisé pour ses connotations culturelles et émotionnelles dans divers domaines, tels que le tourisme, le sport, et les rituels religieux, mais souvent de manière superficielle, privilégiant le sentiment d'appartenance sur le contenu des énoncés.

Les scénarios d'anticipation pour l'avenir de la corsophonie révèlent des perspectives variées. D'un côté, la langue corse pourrait être réduite à une dimension vernaculaire, confinée à des usages privés et symboliques. De l'autre, elle pourrait s'inscrire dans une communauté méditerranéenne plus large, capable de surmonter les crises interculturelles et écologiques grâce à une redéfinition de son rôle et de sa portée pour faire monde au sein de la communauté méditerranéenne. En conclusion, la corsophonie se trouve dans une situation paradoxale où sa visibilité publique augmente à mesure que sa vitalité décline. Les efforts pour revitaliser la langue corse doivent aller au-delà des initiatives symboliques et se concentrer sur une reconnaissance officielle et un soutien institutionnel et communautaire accru. La transmission intergénérationnelle, l'éducation bilingue efficace et l'engagement communautaire sont essentiels pour assurer la pérennité de la langue corse. Dans un contexte mondial de fluidité des identités et de crises interculturelles, la

corsophonie doit trouver un équilibre entre préservation de ses racines et adaptation aux nouvelles réalités socioculturelles.

Notes

[1] Elle inclut les locuteurs et les non-locuteurs. La communauté linguistique partage davantage un sentiment d'appartenance qu'une compétence ou une performance.

[2] Issue de la première loi de décentralisation du 2 mars 1982, l'Assemblée de Corse est installée le 8 août de la même année. Le Statut Joxe de 1991 crée la Collectivité territoriale de Corse en 1992. Elle est dotée de deux organes délibérants (l'Assemblée de Corse contrôle l'action du conseil exécutif). Puis, en vertu de la loi NOTRe du 7 août 2015, au 1^{er} janvier 2018, la Collectivité territoriale de Corse résulte de la fusion de la Collectivité territoriale de Corse et des deux conseils départementaux.

[3] En France, la politique éducative relève d'un ministère de l'État central.

[4] Certificat d'aptitude au professorat de l'enseignement secondaire, concours dont l'obtention est nécessaire à la titularisation d'un enseignant.

[5] Dans sa première version, le CAPES en langue et culture corses était bivalent. Il donnait la possibilité au candidat admis d'enseigner le corse ainsi qu'une autre discipline, au détriment de la première discipline, selon les militants de la langue corse. Hormis le CAPES de langue et culture corses, tous les CAPES de langues régionales sont bivalents.

[6] Ce concept foucauldien est développé par le philosophe italien Giorgio Agamben qui le décrit comme un ensemble de réseaux, une relation stratégique au pouvoir et l'interaction de relations de savoir et de pouvoir.

[7] René Balibar remonte pour sa part à la cérémonie des Serments de Strasbourg, le 14 février 842 (1998).

[8] Le foisonnement de revues durables comme *A Muvra*, *L'annu corsu*, *Corsica antica e moderna*, *L'archivio storico di Corsica* et de revues plus éphémères indique l'existence de courants corsistes, cyrnéistes, irrédentistes et d'individualités qui défendent des visions inconciliables de la Corse.

[9] Le président de l'association Lingua corsa était Ignaziu Colombani, gouverneur au Tchad.

[10] Universités d'été.

[11] En 1973, après de multiples manifestations, il faut attendre le plasticage en Italie du navire pollueur de la compagnie Montedison pour que cessent les déversements des déchets dangereux en Méditerranée. La condamnation de la compagnie en 1985 inscrit la notion de « préjudice écologique » dans le droit français.

[12] Fermée en 1769 au moment de la conquête française et rouverte en 1981.

[13] Dans la hiérarchie des normes en France, une circulaire précise la façon selon laquelle les textes réglementaires doivent être appliqués.

[14] En 2021, 23 % des programmes de France 3 Corse Via Stella étaient en langue corse. Dans la presse écrite, le taux est de l'ordre de 1 %, tandis que sur l'antenne de France Bleu Frequenza Mora, le bilinguisme est théorique en raison du bilinguisme de la plupart des animateurs et journalistes. À l'exception de deux journaux quotidiens, d'une émission quotidienne sur la langue et de quelques chroniques éphémères financées par la Collectivité territoriale de Corse, l'offre de programmes est à ce jour très majoritairement en langue française. Seule la radio de l'Association pour le développement des études du Centre-Est de la Corse (ADECEC) propose une programmation davantage corsophone qu'Alta Frequenza et Corsica radio, les autres radios privées de l'île.

[15] Notamment par l'entremise de la *Délibération n° 11/075 de l'Assemblée de Corse portant sur la création d'un dispositif de soutien aux étudiants de la filière « métiers de la formation – spécialité professorat des écoles bilingues » de l'Institut universitaire de formation des maîtres de Corse (IUFM), appelé « dispositivu maestranza »* (Assemblée de Corse, 2011) de la *Délibération n° 16/248 AC de l'Assemblée de Corse approuvant les conventions Académie de Corse/CTC et CTC/Gipacor relatives à la mise en oeuvre du grand plan de formation des enseignants en langue corse* (Assemblée de Corse, 2016a) et du *Rapport portant création d'un grand plan de formation* (Assemblée de Corse, 2020).

[16] Le recteur est le plus haut représentant du ministère de l'Éducation en Corse.

[17] L'enseignement de spécialité renvoie au statut des disciplines suite à la réforme du lycée et du baccalauréat sous le premier mandat d'Emmanuel Macron et de son ministre de l'Éducation nationale Jean-Michel Blanquer figurant dans le Décret n° 2018-614 du 16 juillet 2018.

[18] Les lycéens passent le baccalauréat lors de l'année de terminale avant de poursuivre leurs études dans l'enseignement supérieur.

[19] Institution déconcentrée de l'État chargée de l'organisation du système éducatif au sein d'une académie. En Corse, elle correspond au territoire de l'île.

[20] L'accès au professorat des écoles est verrouillé par un concours de recrutement organisé dans chaque académie.

[21] L'Organisation pour la coopération et le développement économique (OCDE) organise les évaluations PISA tous les trois ans pour comparer le niveau scolaire atteint par les élèves de 15 ans dans ses pays membres. Disponible sur : (<https://cafepedagogique.net/2023/12/05/pisa-2022-la-france-encore-et-toujours-championne-des-inegalites-2/>) .

[22] En France, la politique éducative de l'État est déconcentrée et mise en oeuvre par 30 circonscriptions administratives appelées « académies ».

[23] Les données relatives à l'année 2005 ne sont pas disponibles.

[24] Enseignants et enseignantes du premier degré.

[25] *Délibération n° 16/140 de l'Assemblée de Corse approuvant la convention État/CTC relative au plan de développement de l'enseignement de la langue corse 2016-2021, 2016b.*

[26] À partir du 1^{er} janvier 2018, en application de la loi NOTRe, la Collectivité de Corse (CdC) succède à la Collectivité territoriale de Corse (CTC) et aux deux Conseils départementaux de l'île.

[27] À l'instar des concepts de féminité, masculinité, judéité, catalanité, africanité, américanité, européenité, créolité [...], la corsité renvoie aux caractères présumés, mis en scène ou affirmés de

l'identité culturelle, tandis que la corsitude renvoie davantage au sentiment d'appartenance, selon la rhétorique de la négritude, de la judéitude, etc.

[28] Il s'agit de la « Corse chrétienne », qui semble à la fois s'adresser aux habitants non chrétiens pour leur rappeler leur altérité absolue, voire leur impossible intégration, et aux Corses chrétiens, pour les rappeler à leurs devoirs, si ce n'est à la foi, du moins à la pratique publique des rituels religieux

[29] Dans l'actualité de l'année 2023-2024, retenons l'adaptation du calendrier scolaire de l'Académie de Corse qui banalise le 8 septembre, jour de la nativité de la Vierge Marie. La Festa di a nazione/Fête de la nation corse est commémorée le 8 décembre, jour de l'Immaculée Conception (Université de Corse et Collectivité de Corse fermées). Elle donne lieu à d'importantes mobilisations lycéennes scolaires ou contestataires (Gherardi, 2008). Certaines écoles laïques valorisent également la Sant'Andria en réponse à l'Halloween, le 30 novembre. La fête de la Madunuccia, fête de la ville, est célébrée à Ajaccio le 18 mars dans une intense ferveur. Bastia célèbre son patron saint Joseph, le 19 mars, en présence de toutes les autorités civiles. Des traditions religieuses sont revisitées, comme le retour de la Fête-Dieu à Bastia, 70 ans après son abandon (Zagaglia, 2024). La création du cardinal Bustillo, évêque de Corse, le 13 septembre 2023 à Rome a créé une mobilisation sans précédent des Corses. En avril 2024, la polémique liée à la croix de Quasquara a suscité des réactions de l'ensemble de la classe politique de l'île (Musso, 2024) Par exemple, dans le village de Ersa, en 2024, des jeunes restaurent une chapelle en ruine et organisent une cérémonie religieuse en langue corse suivie d'un moment de partage du repas et d'échange en *paghjelle*, un chant traditionnel corse reconnu par l'UNESCO.

Bibliographie

Abbé Grégoire. (1794). *Rapport sur la nécessité et les moyens d'anéantir les patois et d'universaliser la langue française*. (<http://www.axl.cefan.ulaval.ca/francophonie/gregoire-rapport.htm>)

Académie française. (2008, 12 juin). *La langue de la République est le français*. Académie française. (<https://www.academie-francaise.fr/actualites/la-langue-de-la-republique-est-le-francais>)

Agresti, G. (2021). Droits linguistiques. *Langage et société, Hors-série*, 115-118. (<https://doi.org/10.3917/ls.hs01.0116>)

Alén Garabato, M. C. et Boyer, H. (2020). *Le marché et la langue occitane au vingt-et-unième siècle : Microactes glottopolitiques contre substitution : une enquête ethnosociolinguistique en Région Occitanie*. Lambert-Lucas.

Assemblée de Corse. (2003). *Délibération n°3/183 portant adoption de la convention entre l'Etat et la CTC relative au Plan de développement de l'enseignement de la langue et de la culture corses*.

Assemblée de Corse. (2007). *Délibération n° 7/064 de l'Assemblée de Corse habilitant le président du conseil exécutif à signer les projets de conventions État/Collectivité territoriale de Corse relative au plan de développement de l'enseignement de la langue et de la culture corses pour la période 2007-2013*.

Assemblée de Corse. (2011). *Délibération n° 11/075 de l'Assemblée de Corse portant sur la création d'un dispositif de soutien aux étudiants de la filière « métiers de la formation – spécialité professorat des écoles bilingues » de l'Institut Universitaire de Formation des Maîtres de Corse (IUFM), appelé « dispusitivu maestranza »*.

Assemblée de Corse. (2015). *Délibération n° 15/083 de l'Assemblée de Corse approuvant le plan Lingua 2020 - per a nurmalisazione di a lingua corsa è u prugressu versu una sucetà bislingua - pour la normalisation de la langue corse et le progrès vers une société bilingue*.

- Assemblée de Corse. (2016a). *Délibération n° 16/248 AC de l'Assemblée de Corse approuvant les conventions Académie de Corse/CTC et CTC/Gipacor relatives à la mise en oeuvre du grand plan de formation des enseignants en langue corse.*
- Assemblée de Corse. (2016b). *Délibération n° 16/140 de l'Assemblée de Corse approuvant la convention État/CTC relative au plan de développement de l'enseignement de la langue corse 2016-2021.*
- Assemblée de Corse. (2020). *Rapport portant création d'un grand plan de formation.*
- Assemblée de Corse. (2022). *Raportu d'infurmazione nant'à l'inchiesta suciolinguistica.* (<https://www.isula.corsica/assemblea/docs/rapports/2022O2303-annexe.pdf>)
- Assemblée de Corse. (2024). *Prugettu di scrittura custituziunale in u quattru di a revisione di a custituzione cunsacrata à a Corsica - Projet d'écritures constitutionnelles dans le cadre de la révision de la constitution consacrée à la Corse.* (<https://www.isula.corsica/assemblea/docs/rapports/2024O1073-.pdf>)
- Azzione per a Rinascita di a Corsica. (1974). *Autonomia.* Imprimerie Costa.
- Balibar, R. (1998). La langue romane-française. *La Bretagne Linguistique*, 11, 7-15. (<https://doi.org/10.4000/lbl.7050>)
- Bauman, Z. (2005). *La vie liquide* (C. Rosson, trad.). Pluriel.
- Biancarelli, B. (2014). L'édition corse, une histoire singulière. *La Pensée*, 380(4), 49-61. (<https://doi.org/10.3917/lp.380.0049>)
- Branca, M. et Sorba, N. (2023). Un siècle d'évolution de la transmission intergénérationnelle du corse. *Glottopol. Revue de sociolinguistique en ligne*, 38. (<https://journals.openedition.org/glottopol/3179#tocto2n2>)
- Bretel, A. et Tourtin-Battini, I. (2022). *Projections de population : 2070, un horizon vieillissant pour la Corse.* Insee Analyses Corse, 43. (<https://www.insee.fr/fr/statistiques/6663439>)
- Calvet, L.-J. (1974). *Linguistique et colonialisme. Petit traité de glottophagie.* Payot.
- Cerquiglini, B. (1999). *Les Langues de France : rapport au ministre de l'éducation nationale, de la recherche et de la technologie et à la ministre de la culture et de la communication.* (<https://www.vie-publique.fr/rapport/24941-les-langues-de-france-rapport-au-ministre-de-leducation-nationale-de>)
- Cini, M. (2003). *Une île entre Paris et Florence : culture et politique de l'élite corse dans la première moitié du XIX^e siècle.* Albiana. [Cirulaire 2001-166, Pub. L. No. BOEN n° 33 (2001)]
- Collectivité de Corse. (2022, 24 novembre). *Raportu d'orientazione nant'à a pulitica linguistica.* Cullettività di Corsica / Collectivité de Corse. Récupéré le 13 novembre 2024 de (https://www.isula.corsica/Raportu-d-orientazione-nant-a-a-pulitica-linguistica_a3591.html)
- Comiti, J.-M. (2005). *La langue corse entre chien et loup.* L'Harmattan.
- Conseil de l'Europe. (2001). *Un cadre européen commun de référence pour les langues : Apprendre, enseigner, évaluer.* Didier. (<https://rm.coe.int/16802fc3a8>)
- Conseil de l'Europe. (2018). *Cadre européen commun de référence pour les langues : volume complémentaire avec de nouveaux descripteurs* (p. 254). Conseil de l'Europe. (<https://rm.coe.int/cecr-volume-complementaire-avec-de-nouveaux-descripteurs/16807875d5>)
- Coti, R. (1978a). *Intornu à l'essezza.* Cismonte è Pumonti Edizione. (<http://pecita.net/corsu/intornu.xhtml>) .
- Coti, R. (1978b). La langue enfouie. *Les temps modernes*, 385-386, 154-181.
- Dalzeto, S. (1989). *Pesciu anguilla.* Imprimerie bastiaise. (Ouvrage original publié en 1929.)

- Délégation à l'aménagement du territoire et à l'action régionale. (1972). *Survol de la France*. Travaux et recherches de prospective : schéma général de France, 29, 118 p. Récupéré le 20 novembre 2024 de (<http://www.lapro prospective.fr/dyn/francais/memoire/trp/survol-de-la-france-trp-29-1972.pdf>)
- Delors, J.-P. et Muracciole, S. (1978). *Corse, la poudrière*. Moreau.
- Desanti, P. (2013). *Trois poètes corses irrédentistes : M. Angeli, P. Giovacchini, A.F. Filippini*. Albiana.
- Di Meglio, A. (1997). *L'élaboration didactique d'une langue minorée : le corse. Problématique de l'enseignement du corse par l'approche sociolinguistique de la production de documents didactiques entre 1974 et 1994*. Université de Corse Pasquale Paoli.
- Di Meglio, A. (2003). L'avènement de l'enseignement du corse. *Histoire de l'école en Corse*. Albiana.
- Dobre, O. (2022, 29 mars). *Jean Guy Talamoni : « Bloquer l'administration française en Corse »*. Politis. (<https://www.politis.fr/articles/2022/03/jean-guy-talamoni-bloquer-ladministration-francaise-en-corse-44245/>)
- Elias, N. et Dunning, E. (1986). *Sport et civilisation : la violence maîtrisée* (2007^e éd.). Fayard.
- Ettori, F. (1982). Le sursaut d'une culture menacée. Dans *Le mémorial des Corses*, vol. 5 (p. 334-414). Albiana.
- Ettori, F. et Fusina, J. (1981). *Langue corse : Incertitudes et paris*. Maison de la Culture Corse.
- Fazi, A. (2020). How language becomes a political issue : Social change, collective movements and political competition in Corsica. *International Journal of the Sociology of Language*, 2020(261), 119-144. (<https://doi.org/10.1515/ijsl-2019-2063>)
- Ferrari, J. (2016, 25 janvier). *Prendre langue... corse*. La Croix. (<https://www.la-croix.com/Debats/Chroniques/Prendre-langue-corse-2016-01-25-1200735067>)
- FLNC. (1980). *Le livre blanc*. (<https://www.corsicainfurmazione.org/84198/corse-le-livre-blanc-flnc-unita-naziunale-org/2015/>)
- Franchi, G. G. (2023). *Mythologies d'une langue*. Albiana.
- Front Régionaliste Corse. (1971). *Main basse sur une île* (Quì e oghje). Accademia di i Vagabondi.
- Gherardi, E. F.-X. (2000). *L'esprit corse au souffle du romantisme : notes et jalons pour une histoire culturelle*. Université de Corse.
- Gherardi, E. F.-X. (2008). La Vierge, les lycéens, la Corse. *Ethnologie française*, 38(3), 479-488. (<https://doi.org/10.3917/ethn.083.0479>)
- Gherardi, E. F.-X. (2011). *Précis d'histoire de l'éducation en Corse : les origines, de Petru Cirneu, Napoléon Bonaparte*. CRDP de Corse.
- Gregori, S. (2023). *La libération de la Corse : septembre-octobre 1943* (édition illustrée). ECPAD.
- Hartog, F. (2015). *Partir pour la Grèce*. Flammarion.
- Honneth, A. (1992). *La lutte pour la reconnaissance* (P. Rusch, trad.). Gallimard.
- Honneth, A. (2020). *La reconnaissance : histoire européenne d'une idée* (P. Rusch et J. Christ, trad.). Gallimard.
- Illouz, E. (avec Honneth, A.). (2019). *Les marchandises émotionnelles : l'authenticité au temps du capitalisme* (F. Joly, trad.). Premier Parallèle.
- INSEE. (2020, 18 juin). *Bilan économique 2019—Corse—Insee Conjoncture Corse—29*. (<https://www.insee.fr/fr/statistiques/4475962>)
- INSEE. (2021). *Population de 1999 à 2021*. Récupéré le 30 avril 2021 de (<https://www.insee.fr/fr/statistiques/2012713>)
- Lafont, R. (1984). Pour retrousser la diglossie. *Lengas*, 5, 5-34.

- Macron, E. (2018, 7 février). *Discours du Président de la République sur l'avenir de la Corse dans la République*. (<https://www.elysee.fr/emmanuel-macron/2018/02/07/discours-du-president-de-la-republique-sur-lavenir-de-la-corse-dans-la-republique>)
- Macron, E. (2023, 28 septembre). *Discours du Président de la République prononcé le 28 septembre 2023*. Vie publique. (<http://www.vie-publique.fr/discours/291274-emmanuel-macron-28092023-autonomie-de-la-corse>)
- Marcellesi, J.-B. (1983). La définition des langues en domaine roman. Les enseignements à tirer de la situation corse. Dans *Actes du Congrès de linguistique romane*.
- Marcellesi, J.-B., Bulot, T. et Blanchet, P. (2007). *Sociolinguistique : épistémologie, langues régionales, polynomie*. Harmattan.
- Marchetti, P. (1980). *Une mémoire pour la Corse*. Flammarion.
- Marchetti, P. et Geronimi, D. (1971). *Intricciate è cambiarine : manuel pratique d'orthographe corse*. Editions Beaulieu.
- Michelet, J. (1875). *Tableau de la France Livre 3*. Librairie internationale. (<https://gallica.bnf.fr/ark:/12148/bpt6k102906s.r=michelet%20tableau%20de%20la%20france?rk=21459;2>)
- Musso, L. M. (2024, 15 avril). Quasquara: une querelle de clocher se mue en symbole politique. *France Bleu*. Récupéré le 13 novembre 2024 de : (<https://www.francebleu.fr/infos/politique/quasquara-une-querelle-de-clocher-se-mue-en-symbole-politique-1674368>)
- Ottavi, P. (2004). *Le bilinguisme dans l'école de la République? Le cas de la Corse*.
- Ottavi, P. (2010). Langue corse et polynomie. *Cahiers de sociolinguistique*, n° 15(1), 87-96.
- Paré, F. (2001). *Les littératures de l'exiguïté : Essai*. Le Nordir.
- Pivot, B. (2017). Les terrains de langues très en danger : Des observatoires pertinents pour les théories sociolinguistiques. *Histoire Epistémologie Langage*, 39(1), 87-105.
- Quenot, S. (2010). *Structuration de l'école bilingue en Corse. Processus et stratégies scolaires d'intégration et de différenciation dans l'enseignement primaire* [thèse de doctorat, Université di Corsica Pasquale Paoli, Corse]. HAL. (<https://theses.hal.science/tel-00555584v1>)
- Quenot, S. (2013). *Enquête sociolinguistique sur la langue corse : compétences, usages, représentations*. Collectivité territoriale de Corse.
- Quenot, S. (2014). Coofficialité et normalisation de la langue corse : méthode et objectifs d'un processus politique. Dans R. Colonna (dir.), *Les locuteurs et les langues : pouvoirs, non-pouvoirs et contre-pouvoirs* (p. 355-364). Lambert-Lucas.
- Quenot, S. (2021). L'extension du domaine des littératures insulaires : le cas de la Corse. *Lengas. Revue de sociolinguistique*, 89. (<https://doi.org/10.4000/lengas.5227>)
- Quenot, S. (2023a). Les grands discours sur la langue et la culture corses. Dans C. Luzi et K. Petroni (dir.), *Anthologie des grands discours sur la Corse et les Corses (XVIII^e-XX^e siècle)* (p. 117-212). Classiques Garnier. (<https://doi.org/10.48611/isbn.978-2-406-14552-3>)
- Quenot, S. (2023b). *Sur les terrains du discours corse*. Albiana.
- Quenot, S. (2023c). La colonisation comme préalable à la reconnaissance des droits linguistiques? L'exemple du corse. *Lumi*, 2. (<https://m3c.universita.corsica/lumi/>)
- Quenot, S. (sous presse). *Sociolinguistique et post-colonialisme en Corse : les cadres de l'expérience exodiglossique. Linguistique et colonialisme - 50 ans après*. Lambert Lucas.
- Rectorat de Corse. (2023). La LCC en chiffres – Rentrée scolaire 2022 [Site disciplinaire – Lingua è Cultura Corsa]. *Région Académique Corse*. (<https://sites.ac-corse.fr/lcc/la-lcc-en-chiffres/>)
- Rey, D. et Gherardi, E. F.-X. (2014). *Le grand dérangement : configurations géopolitiques et culturelles en Corse (1729-1871) Anthologie*. Albiana.
- Talamoni, J.-G. (2013). *Littérature et politique en Corse : Imaginaire national*

Talamoni, S. (2020). *L'imaginaire politique en action : Le cas des débats à l'Assemblée de Corse (2010 à 2015)*. Université de Corse Pasquale Paoli.

Taylor, C. (2018). *Les sources du moi : La formation de l'identité moderne* (C. Melançon, Trad.). Seuil.

Thiers, J. (1981). Une nouvelle politique culturelle pour la Corse. *Les Temps Modernes*, 423.

Thiers, J. (1989). *Papiers d'identité(s)*. Albiana.

Thiers, J. (1993). *Les potirons, l'inspecteur et le gecko*. Albiana.

Thiesse, A.-M. (1997). *Ils apprenaient la France : l'exaltation des régions dans le discours patriotique*. Éditions de la Maison des Sciences de l'Homme.

UNESCO. (2010). *Atlas of the world's languages in danger*. (<https://unesdoc.unesco.org/ark:/48223/pf0000187026>)

Violier P. (2025). *Ville touristifiée*. Études touristiques. (<https://gisetudestouristiques.fr/encyclopedie/ville-touristifiee/>) .

Zagaglia, C. (2024, 30 mai). *La fête Dieu de retour 70 ans après à Bastia*. Ici. Récupéré le 13 novembre 2024 de (<https://www.francebleu.fr/emissions/u-girandulone/la-fete-dieu-de-retour-70-ans-apres-a-bastia-8405569>)